

L'an mil neuf cent quatre vingt deux, le JEUDI 13 MAI, à 17 H 30, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en CINQUIEME SEANCE dans la salle des délibérations, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE de la COMMUNE de SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. Auguste LEGROS - Marc GERARD - Camille BOURHIS - Maurice CHANE-KUNE - Antoine APAVOU - Eric BOYER - Frantz FONTAINE - Maxime RIVIERE - Jean-Marie DUPUIS - André LICHARDY - Valère ROBERT - Gérard LAURET - Gilbert GERARD - Jean-Marc NATIVEL - Jack AFFEJEE - Mme Janine POUNY - MM. Yvon HO-POON-SUNG - Raymond NANDO - Mme Eléopold JASMIN - Mme Valère ROCHE - MM. Abdoul-Hack AFFEJEE - Roland LAW-KOUN-MA-THON - Paul MAINGARD - Gérard LEFEVRE - Fred K/BIDY - Alexandre DE BALBINE - Mme Florelle LEGROS.

Etaient représentés :

M. Marcel HOARAU	par M. Auguste LEGROS
M. Gilbert ROYER	par M. Camille BOURHIS
Mme André PAYET	par M. Maxime RIVIERE
M. Jean-Claude MONDON	par M. Antoine APAVOU -
M. Aristide PAYET	par M. Eric BOYER
M. Issop PATEL	par M. Frantz FONTAINE
M. Philippe NATIVEL	par M. Marc GERARD

NOTA - Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis

Les autres Conseillers étaient absents et non excusés.

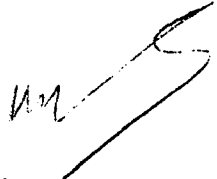
Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, sur l'organisation municipale.

le 18 mai 1982 et que le nombre de Conseillers présents a été de 27/39 en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Marc GERARD ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

P. Le Maire,


M. Marc GERARD